



Intervention

de S.E. Monsieur l'Ambassadeur Ernst Iten

Délégué permanent de la Suisse auprès de l'UNESCO

et Chef de la délégation suisse

au débat général

de la 33^{ème} session de la Conférence générale de l'UNESCO

Paris, le 4 octobre 2005

Seul le texte prononcé fait foi.

Monsieur le Président de la Conférence générale,
Monsieur le Président du Conseil exécutif,
Monsieur le Directeur général,
Mesdames, Messieurs les délégués,

En raison de circonstances imprévues, la Cheffe du Département fédéral des affaires étrangères, Madame Micheline Calmy-Rey, a dû changer son programme et n'a pas pu se déplacer à Paris pour s'exprimer devant la Conférence générale. Elle le regrette sincèrement et m'a prié de prononcer son discours à sa place.

Le monde a changé depuis la création de l'UNESCO il y a 60 ans, et il s'agit aujourd'hui d'appréhender le contexte d'un monde plus globalisé.

La diversité culturelle se situe au cœur de notre réponse. Les Etats membres ont su en saisir toute la dimension et ont adopté en 2001 la Déclaration universelle sur la diversité culturelle. La nouvelle étape que la Suisse souhaite voir franchie aujourd'hui, par l'adoption du projet de Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, permettra de concrétiser pleinement cet élan.

Nous avons choisi de reconnaître la spécificité et la double nature des biens et services culturels porteurs de valeurs et de sens. Nous avons également reconnu le rôle fondamental de la culture comme facteur du développement durable. Nous avons, enfin, accepté la légitimité des Etats à adopter dans une perspective culturelle des politiques et des mesures adéquates, y compris en faveur de la diversité des médias. Ainsi, avec l'adoption de la Convention, nous donnerons à la diversité culturelle sa place dans l'ordre juridique international, dans une parfaite égalité avec les autres domaines déjà couverts.

La Suisse a soutenu activement l'élaboration de cette Convention, avec un esprit ouvert, constructif, mais aussi avec la conviction de l'urgence d'un tel instrument. C'est à travers elle, par sa dimension concrète, que les notions de respect des identités, de plurilinguisme, de libre expression sauront être préservées des risques d'uniformisation dont les impacts politiques, sociaux ou économiques ne sauraient être minimisés. La Suisse vit de et par la diversité culturelle qui fait partie intégrante de notre compréhension de l'Etat.

Mon pays souscrit aux recommandations et des experts et du Conseil exécutif pour l'adoption de cette Convention. « Produit » de l'UNESCO, ce texte donnera à la Suisse la possibilité de se référer à des principes reconnus par un instrument international pour répondre à son mandat constitutionnel en matière de diversité culturelle. Si la Conférence générale devait décider d'entériner le projet de Convention qui vient compléter le « bouquet universel » de droit

international dans le domaine culturel, mon Gouvernement pense engager, alors, un processus de ratification simultanément avec la Convention pour la sauvegarde du patrimoine immatériel de 2003.

On le voit, c'est dans l'effort normatif que l'UNESCO trouve sa pleine dimension, à l'instar des trois projets d'instruments internationaux dont est saisie la présente Conférence générale.

La Déclaration sur la bioéthique et les droits de l'homme qui nous est soumise offre une première opportunité de voir des principes universellement reconnus être codifiés dans le champ particulier de la bioéthique. C'est dans cet esprit que mon pays appuie également l'idée d'envisager l'élaboration d'une déclaration internationale sur l'éthique scientifique. La Convention internationale contre le dopage dans le sport vaut également par ses caractéristiques éthique et universelle. L'UNESCO dans son entier doit s'en approprier les résultats ainsi que la responsabilité sous tous ses aspects, y compris son financement. Enfin, la Convention pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles offrira à la culture sa nécessaire reconnaissance au niveau national et international.

Mesdames, Messieurs,

C'est par notre capacité à traduire dans les faits le concept de « sociétés du savoir », initié ici même, que nous pourrions atteindre un véritable progrès social, garant d'une mondialisation inclusive. L'éducation, la science, la culture et la communication sont des clés fondamentales pour lutter contre la pauvreté, l'exclusion, la vulnérabilité, la violence. Permettez-moi de citer ici l'écrivain suisse Jacques Chessex qui nous rappelait : « Où il y a plus de culture, il y a moins de guerres ».

A l'heure de célébrer les 60 ans de notre Organisation, son mandat garde bien sa pertinence. Il nous revient d'en tirer le meilleur parti, avec détermination, pour réaliser nos ambitions de justice, de solidarité et de sécurité.

Mesdames, Messieurs,

La coordination des activités de l'UNESCO avec l'action de la communauté internationale est une priorité pour la Suisse. Notre Organisation doit assurément contribuer aux grandes initiatives mondiales, à l'instar des Objectifs de développement du Millénaire. La mission confiée à l'UNESCO pour coordonner l'initiative de la mise en œuvre du Cadre d'action de Dakar pour l'Éducation pour tous (EPT) est également essentielle. Mais il importe que l'UNESCO intervienne de manière spécifique, afin de tirer pleinement parti de sa valeur ajoutée, de son

savoir-faire, de ses réseaux ainsi que de son intersectorialité. Et ce, dans un esprit de renforcement et de soutien mutuel des efforts du système des Nations Unies, des engagements de la société civile et des organisations non-gouvernementales. La pleine reconnaissance de l'UNESCO passe par la fiabilité et l'efficacité. Il s'agit de tracer la voie d'une dynamique nouvelle qu'il est temps d'insuffler à notre institution.

Monsieur le Président,

la Suisse se rallie au consensus pour la proposition de programme et budget pour le prochain biennium 2006-2007. Mon Gouvernement estime néanmoins qu'il doit s'agir d'une situation exceptionnelle : les Etats membres ne peuvent laisser les domaines jugés les plus prioritaires dans une situation de récession d'activités, et au gré de donations volontaires. C'est une responsabilité partagée que nous avons choisie de prendre en adhérant à l'UNESCO.

Je vous remercie.